

**LÉTTRES DE PARIS**

(Correspondance particulière)  
Paris, 2 juin.

Les lions du jour à Paris, il serait plus juste de dire les lions du soir, sont les magnifiques fauves qui viennent de faire leurs débuts à la Porte St.-Martin dans la reprise du *Journal du monde*, le drame le plus réussi des dix dernières années. On raconte des choses merveilleuses sur ces lions ; on dit qu'ils ne sont pas encore apprivoisés, qu'ils sont à l'état féroce, même des jours ont donné à entendre qu'ils ont, sinon dévoré ou tout au moins gravement endommagé quelques-uns de leurs gardiens. Double raison pour leur attirer la sympathie de ce monde curieux qui s'appelle Paris et qui, pour le moment, se compose d'un assemblage de citoyens de toutes les parties du monde.

Les lions de la porte St.-Martin, bien qu'éloignés du Champ-de-Mars, font pour ainsi dire partie de l'Exposition car c'est bien à cause de l'Exposition que ces habitants du désert ont été engagés pour figurer dans l'œuvre de Jules Verne et disputer à l'acteur Dumaine la faveur du public. Il est même permis de constater que ce spectacle obtient plus de succès que celui dont jouissent les étrangers qui parviennent à pénétrer dans les tribunes du Sénat ou de la Chambre des députés. Avis aux habitants des départements qui viendront ici avant les vacances du Parlement : une visite à Versailles n'a rien de récréatif. Quel plaisir, par exemple, pourrait éprouver le voyageur à voir invalider M. le baron Jérôme David, député de Bazas. Il y a six mois que l'honorable baron David siège au Parlement il a pris part aux votes, il a fait partie de commissions ; il a pris part à diverses discussions. Et c'est au bout de six mois que la majorité, abusant de la formule de M. de Bismarck : « la force prime le droit » lui enjoint de sortir du Parlement. Le voyageur impartial trouvera la chose parfaitement absurde, et nous serons entièrement de son avis et l'opération en vertu de laquelle M. Jérôme David est exclu du Parlement n'offre rien de réjouissant. Les lions de la Porte St.-Martin sont beaucoup plus amusants que nos députés.

Il se pourrait que le jour des vacances fût retardé ; l'ordre du jour est assez chargé mais, s'il n'y avait pas pas encore quelques élections à invalider, il est vraisemblable que la session ne fût pas prolongée au delà du 8 juin.

Tous les travaux de l'Exposition seront complètement terminés pour la fin de ce mois ; il ne reste plus de sections étrangères : à inaugurer et les diverses constructions du Trocadéro n'exigent plus que deux ou trois semaines. C'est donc à partir du 1er juillet que l'Exposition sera dans tout son éclat et que l'administration dirigée par M. Krantz, le plus médiocre des directeurs aura fait droit à toutes les réclamations du public.

Grand bal hier soir, et cette nuit au ministère des finances en l'honneur du comte et de la comtesse de Flandre. Le maréchal assistait à cette fête.

Rien n'est encore décidé, quant à la date de la grande fête nationale. Il est probable que la date du 4 août ne sera pas choisie parce que les vacances ne sont pas encore commencées pour les tribunaux et pour les établissements universitaires. La date du 1er septembre serait préférée.

Jusqu'à la veille de la réunion du Congrès, il faut bien nous attendre à ce que les nouvelles alarmantes seront mises en circulation. Ne faut-il pas provoquer des allées et venues pour justifier les opérations de bourse. Au fond, toutes les dépêches publiées depuis quelques semaines et celles qui

prunter aux ombres que la nuit nous verse, et à l'incertitude et au vague dont elle enveloppe les objets, un je ne sais quoi qui rend plus poignantes encore, si elles sont déjà pénibles par elles-mêmes. Nos nerfs surexcités ont des vibrations plus intenses, et qui se communiquent jusqu'à nos âmes.

Nous devenons tout à coup plus prompts à l'émotion, et des choses qui, dans le jour, nous laisseraient complètement indifférents, provoquent en nous, pendant la nuit, les épanchements d'une sensibilité presque maladive, dont nous ne sommes pas les maîtres.

Ce fut donc pour la princesse un instant venant terrible, celui où elle vit un robuste Arabe prendre la chèvre enfant dans ses bras, l'enlever de terre, sans paraître sentir son poids, pendant qu'un de ses compatriotes rendait le même service à Zuleika, encore toute étourdie de ce qui lui arrivait là, et ne sachant pas où on voulait la conduire.

La Circassienne, avec un élan dont elle ne fut pas la maîtresse, tendit les mains vers son amie, comme pour la prier de ne pas se séparer d'elle.

Stella comprit tout ce qu'il y avait dans ce geste de désespoir et de supplication, de terreur et de prière, et vaincue par une émotion plus forte que sa volonté, elle jeta ses deux bras autour du corps de Rahel, comme si elle eût

voulu l'enlever de son cheval, et l'attirer jusqu'à elle.

Mais, dominant enfin ce dernier moment de faiblesse, elle se rejeta violemment en arrière, et cachant sa tête dans ses deux mains :

— Ah ! s'écria-t-elle, c'est vraiment lâche, ce que je fais là ; c'est moi qui devrais te donner du courage, et je te prends celui qui te reste encore !... Adieu ! adieu ! puis qu'il le faut.

On entendit comme un double sanglot ; mais celui des Arabes qui semblait commander aux autres donna le signal du départ, et la petite troupe disparut dans l'ombre de la nuit.

Madame Imérieff tressa avec M. et madame Wesby. Genx chez qui elle avait trouvé pour sa jeune amie une hospitalité si bienveillante, une protection si efficace et si consciencieuse, n'était pas gens à l'abandonner dans la rude épreuve qu'elle subissait en ce moment. Ils voyaient trop bien l'affection qu'elle portait à Rahel pour ne pas comprendre tout le chagrin qu'elle éprouvait. Ils essayèrent de la consoler par de bonnes paroles. Madame Imérieff écouta un instant sans rien dire, et, tout à coup :

— Ah ! s'écria-t-elle, j'ai vraiment la douleur bien égoïste ! Ce n'est pas sur moi qu'il faut pleurer... C'est sur elle ! c'est sur cette jeune et charmante créature, pieuse comme une sainte, pure

seront publiées jusqu'à la réunion du Congrès nous paraissent n'être pas autre chose que des manœuvres de spéculation.

Une grève de directeurs ! Cela se verrait pourtant ; messieurs les directeurs des théâtres de Paris trouvent et prouvent, chiffres en main, que le droit des pauvres qui est de 10 0/0, les ruine, et ils seraient résolus à fermer leurs portes pendant l'Exposition, si cet impôt n'est pas diminué. Nous croyons que si on les prenait au mot, les directeurs des théâtres parisiens seraient les premiers attrapés et que pas un ne fermerait son théâtre, mais il est certain que l'impôt prélevé par l'assistance publique est exorbitant. M. Bardoux, qui a reçu hier les directeurs des théâtres parisiens et leur a fait les plus aimables promesses, obtiendra sans doute facilement du Parlement le dégrèvement d'un impôt que rien ne justifie.

**BULLETIN ÉCONOMIQUE**  
Revue financière hebdomadaire du 2 Juin 1875

Toute la cote est en pleine hausse, Rentes françaises, actions des institutions de crédit, Fonds d'Etat étrangers injustement dépréciés et même fonds d'Etat déclassés, tout a monté dans d'énormes proportions.

Certaines valeurs se sont rapprochées de leurs cours normal, d'autres dont la spéculation seule s'occupe, ont profité de l'élan imprimé à la cote pour s'élever à des prix bien supérieurs à ceux auxquels elles ont droit.

Comment expliquer, par exemple, les prix auxquels on a poussés les fonds russes ? Que la paix se fasse et l'on verra la Russie emprunter plusieurs milliards aux divers marchés européens. Et sans aller plus loin que l'instant présent, quels sacrifices ne lui impose pas la détermination du change ; pour payer 2,25 à l'étranger, elle est obligée de sortir 4 francs de ses caisses.

5 francs de rentes en 5 0/0 italien à 76 valent 87 fr., le Crédit de l'Italie ne vaut-il pas en ce moment beaucoup plus de 2 0/0 de plus que celui de la Russie ployant sous les frais d'un armement ruineux et en pleine transformation sociale ?

Nous avons démontré à nos lecteurs, à l'aide des chiffres officiels contenus dans le rapport de M. Christophe, à l'assemblée du Crédit Foncier, que les actions de cette société valaient plus de 850 fr. en admettant les hypothèses les plus défavorables ; depuis lors, le taux de capitalisation des grandes valeurs s'est élevé ; le portefeuille égyptien du crédit foncier s'est amélioré, la valeur de ses actions a donc dû recevoir une augmentation correspondante.

On marche vers le cours de 1,000 francs.

Depuis que nous avons signalé l'anomalie que présentait la comparaison du cours des obligations communales 4 0/0 à lots du Crédit Foncier (1875) avec celui des obligations à lots de la Ville de Paris, des autres villes Françaises et du Crédit Foncier, ces titres ont franchi 500 et se sont rapprochés de leur cours légitime.

On peut encore se les procurer à la Banque Nationale 10 Place Vendôme à Paris, déduction faite du coupon de 10 francs à échoir en juillet que l'on touche ainsi par anticipation.

En tenant compte de la valeur de ce coupon, le titre revient à 497,50, c'est trois francs environ de moins, qu'en Bourse ; de plus, on ne subit pas la retenue de 0,80 pour impôt et on ne paie aucun courtage pour l'achat de la Communale ni pour la vente des titres de Bourse que la Banque Nationale accepte en paiement, au cours moyen du jour de leur réception.

Aussi, se fait-il de nombreux arbitrages des diverses valeurs à lots et même du 3 0/0 et du 5 0/0 Français, ne produisant plus qu'un revenu insuffisant, en faveur des Obligations Communales.

Celles-ci, on le sait, sont garanties par le Crédit Foncier et par les Villes et Départements Français emprunteurs de cette Société.

Le Crédit Mobilier Français s'est rapproché du cours de 200.

La réduction du capital de 80 à 32 millions était trop évidemment commandée par l'intérêt des actionnaires pour que l'Assemblée ne le votât pas avec empressement.

La Banque ottomane a monté à la suite des fonds Turcs.

Le Crédit Mobilier Espagnol a retrouvé sa fougue des grands jours ; on attend avec impatience les communications qui seront faites à l'Assemblée du 5 courant.

Les actions des grandes Compagnies de Chemins de fer français étaient parvenues à des cours qui ne laissent plus que peu de marge à la hausse, aussi, n'ont-elles suivi que de loin les fonds d'Etat.

Les Chemins Espagnols ont également marché d'un pas lent, le mouvement a été plus sensible sur les chemins allemands.

Parmi les valeurs industrielles, celle qui a principalement attiré l'attention, est l'action de la Compagnie Transatlantique ; les résultats de l'exploitation pendant les 6 premiers mois de l'exercice et ceux sur lesquels on se croit en droit de compter pour le reste de l'année, donnent l'espoir d'un dividende de beaucoup supérieur à celui de 1877.

L'avenir se présente sous de brillantes couleurs et le cours des actions a une tendance évidente à s'élever.

Les actions Suez ont atteint 775.

La pacification du monde aura pour conséquence forcée un développement considérable du trafic de cette Société.

L'approche du cours de 1,300 a fait hésiter les actions du Gaz Parisien.

Les omnibus et les voitures font de brillantes recettes, cet accroissement de leur trafic avait été prévu et escompté par les spéculateurs. Les Tramways ne se relèvent pas, l'Exposition n'a pas sur ce l'infiducie espérée. La Foncière, assurance, a franchi le cours de 800.

Les parts de journaux à demi teinte politique, sont très demandées.

**Roubaix-Tourcoing**  
ET LE NORD DE LA FRANCE

La Chambre de Commerce de Roubaix se réunira le mardi 4 juin à 4 heures du soir.

Voici l'ordre du jour.

1° Désignation des délégués pour aller déposer à l'enquête parlementaire ;

2° Question relative au traité avec l'Italie qui est soumis aux Chambres ;

3° Lettres de M. le ministre et de M. le Préfet sur divers objets ;

4° Question relative aux chemins de fer ;

5° Diverses autres communications.

On lit dans l'*Echo du Nord* :

Nous sommes heureux d'avoir à confirmer nos prévisions de samedi. La réunion des intéressés qui a eu lieu avant-hier soir à l'Orphéon, et qui était présidée par M<sup>e</sup> Coquelle, avait provoqué une telle affluence que l'on étouffait non-seulement dans la Salle des Concerts, mais encore dans l'escalier qui y conduit. L'inventaire présenté à l'assemblée a montré que les comptes créditeurs se trouvaient intégralement préservés et qu'ils seraient payés, ainsi que la totalité des lettres de change acceptées par la Caisse. En conséquence, la Banque Pérot sera réouverte lundi matin.

L'assemblée a refusé la proposition que lui faisait spontanément M. Pérot, de lui adjoindre, pour surveiller ses actes jusqu'à la réunion des actionnaires, deux délégués choisis par elle parmi les plus forts intéressés. M. Pérot a remercié l'assemblée de cette preuve de confiance, qu'il a appelée « sa consolation dans son malheur ».

comme un ange ; à laquelle je n'ai pu faire entrevoir qu'un rayon de l'immortelle vérité, mais qui s'y est attachée avec une foi si robuste, une espérance si vive, une si ardente charité, que Dieu, je n'en veux pas douter, l'a déjà marqué au sceau du salut.

Si jeune encore, elle a déjà souffert la persécution pour la justice...

Mais il lui reste encore tant d'épreuves à subir, tant de dangers à braver, que je ne puis m'empêcher de trembler pour elle...

— L'inquiétude et la crainte sont le lot de ceux qui aiment, dit William Wesby, avec une gravité recueillie, qui lui donna tout à coup un air d'incompréhensible majesté ; mais n'oublions pas que Rahel est aujourd'hui dans la patrie d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, et que le Dieu des patriarches se souvient toujours de ses serviteurs.

Il me semble voir l'ombre de sa main étendue sur la tête de cette douce enfant, comme antrefois sur toutes ces femmes bénies qu'il suscita pour sa gloire et pour le salut d'Israël.

— Je serais bien malheureuse si je ne le croyais pas, murmura la princesse.

(A suivre.)

« Toutes les résolutions de l'Assemblée ont été prises à l'unanimité.

« Il faut féliciter les nombreux intéressés dans cette importante affaire, de leur clairvoyance et de leur sang-froid qui ont ainsi réduit aux proportions d'une simple crise ce qui, à défaut de leur prudence, aurait pu devenir un immense désastre pour toute notre région.

« L'Assemblée des actionnaires, le 17 juin, décidera s'il convient de liquider la Société ou bien de continuer les opérations de la Caisse comme auparavant.

« Voici les votes des députés du Nord sur les conclusions des rapports du 4e bureau et de la commission d'enquête électorale sur l'élection de M. le baron Jérôme David.

« Ont voté pour l'invalidation : Guillemin, Louis Legrand, Pierre Negrand, Masure, Merlin, Scrépel.

« Ont voté contre : d'Arras, Brame, Debuchy, Joos, baron de La Grange, Mention, Pichon, des Rotours, Telliez-Béthune.

« N'a pas pris part au vote : M. de Marcère.

« La Société nationale d'encouragement au bien a procédé, dimanche dernier, à Paris, à la distribution solennelle de ses récompenses annuelles.

Le département du Nord a quatre lauréats : Mlle Albertine Langrand, de Cantin, habitant Paris, M. et Mme Patout, de Lille, et Mlle Duriez, de Cysoing.

Mlle Langrand compte soixante années de loyaux services dans la même maison. Son dévouement ne s'est jamais démenti ; elle est attachée à sa maîtresse, par les liens indissolubles de la reconnaissance et de l'affection. A la mort de son maître, il y a vingt-cinq ans, elle promit de ne jamais quitter la veuve.

M. et Mme Patout ont pris, en 1866, chez une sage femme, une petite fille qu'une mère sans entrailles abandonnait, et, depuis cette époque, n'ont cessé de l'élever, de l'aimer, de la traiter en véritable fille.

Quant à Mlle Duriez, en trente-trois ans, elle n'a servi que deux maîtres, et a toujours fait preuve d'un zèle et d'un dévouement sans bornes.

Des couronnes civiques ont été aussi décernées à MM. Devillers, Demailly-Battus et Le Roy, d'Arras.

Voici un renseignement sur le nouveau mode adopté par l'administration des lignes télégraphiques relativement aux réponses payées.

La mention payée ou R. P., sans autre signe, s'applique à la réponse de dix mots.

Quand l'expéditeur demande une réponse de plus de dix mots, il doit faire suivre la mention *réponse payée* du nombre de mots qu'il désire en plus.

Si la réponse n'était payée que pour dix mots et que l'expéditeur en augmentât le nombre, les frais seraient à la charge du destinataire.

Un train, dit *train-éclair*, dessert depuis quelques jours la ligne du Nord. On sait qu'il va de Creil à Tergnier d'une seule traite, faisant, ainsi que nous l'avons dit, 90 kilomètres en une heure douze minutes.

Un voyageur qui entrerait en France par la Marlière, hier, muni d'une carte de Belgique, se l'est vu confisquer par la douane. Cela est quelque peu singulier. Il se pourrait cependant que les cartes géographiques soient soumises à un droit de passage, mais alors ne serait-il pas nécessaire et utile que la liste des objets, soumis aux mêmes formalités soit publiée.

Une touchante cérémonie a eu lieu ce matin, en l'église des RR. PP. Récollets. Deux vieillards, les époux Vandendoeche, qui habitent Roubaix depuis plus de vingt ans, célébraient leurs noces d'or. A cette occasion, une messe solennelle a été célébrée au milieu d'une nombreuse assistance.

La police est en ce moment à la recherche de plusieurs jeunes fraudeurs de Roubaix et Tourcoing, qui, avant-hier, se sont rendus coupables de vol d'une montre. Ils étaient atablés chez le débitant Ladsous, à Mont-a-Leux, et ont profité d'un moment où ce dernier prêtait son attention à une partie de carte où ses intérêts étaient engagés, pour commettre le larcin. Les noms de ces fraudeurs sont connus et nul doute qu'ils ne tombent bientôt entre les mains de la justice.

On peut voir, en ce moment, exposés à la vitrine de M. Bernard, rue du Vieil-Abreuvoir, les objets offerts en prix, pour le concours de tir organisé par le Cercle des Carabiniers Roubaisiens, par MM. le Ministre de la Guerre, le général Clinchant, Pierre Catteau, Augustin Morel, A. Scrépel, et quelques industriels de Roubaix etc. etc. On y remarque surtout un magnifique don

de l'honorable M. Pierre Catteau, le *Pêcheur à la Coquille*, de Carpeaux.

Puisque nous parlons de tir, mentionnons le concours aux armes de guerre qui a eu lieu hier à *Ma Campagne*.

Des tireurs de Tourcoing, de Watteles, de Templeuve (Belgique) ont répondu à l'appel qui leur avait été fait par le président de la société roubaissienne. Aussi le concours a-t-il été très-animé et les prix vivement disputés.

Voici les noms des lauréats :

1<sup>er</sup> Prix MM. Henri Hof.  
2<sup>e</sup> » Henri Sichelbant.  
3<sup>e</sup> » Jules Boisieux.  
Jules Glorieux.  
Vandamme.  
4<sup>e</sup> » Charles Scamps fils.  
Leperis.  
Raux.  
Carrette, père.  
Gascelin, père.  
Jules Lepoutre.

La propriétaire de la baraque établie à l'angle des rues des Longues-Haies et du Coq-Français et dont la spécialité consiste dans la vente de fruits, pâtisseries et « bijoux » a été désagréablement surprise en s'apercevant hier matin, que sa baraque avait été visitée par des rodeurs nocturnes et complètement dévalisés. Les rodeurs avaient été sans pitié : un panier de cerises, deux boîtes de boucles d'oreilles contenant chacune douze douzaines et beaucoup d'autres objets qu'il serait trop long d'énumérer ici, avaient disparu.

La victime de ce vol, Mlle Alphonsine Bonte, a porté plainte ; mais jusqu'ici les voleurs n'ont pas encore été découverts.

Les jeux de hasard étant interdits en France, la police de Tourcoing a été obligée de verbaliser, hier, contre un certain nombre de jeunes gens qui jouaient à *pile ou tête*, sur la voie publique.

Ce n'est cependant qu'après plusieurs avertissements dont les contrevenants n'ont pas tenu compte, que les agents se sont décidés à dresser procès-verbal.

Bataille à Marcq-en-Barœul.

Les deux corps d'armée sont deux individus, Delangre et Coppens, qui se sont déchiré la figure à coups de poings. Il paraît que le moins violent était Delangre, lequel après avoir reçu un coup très-vif, n'eut même pas l'idée de répliquer, mais ayant jeté un regard dans une glace et s'étant aperçu d'une contusion assez laide produite par le poing de l'autre, la rage l'emporta, et il s'élança à la poursuite de Coppens qu'il atteignit bientôt. On jugera des ritournelles de coups dont nos deux furieux firent assaut, quand on saura qu'ils étaient méconnaissables à la fin de la lutte, tant ils s'étaient labourés le visage.

Ils ont porté chacun plainte.

**Ephémérides Roubaisiennes**

3 Juin 1800. — Fête de la Très-Sainte Trinité. M. Tiers-Bonte, conseiller municipal faisant fonctions du Maire de la ville de Roubaix, assisté de M. Ernoult-Bayart, adjoint, pose solennellement la première pierre de l'église du Tilleul, préalablement bénie par M. Bernard, vicaire-général du diocèse, en présence du clergé, du conseil municipal et des diverses administrations de la ville.

TH. LEURIDAN.

**Ephémérides Tourquennoises**

3 Juin 1744. — Une colonne de l'armée française composée de 19 escadrons et de 13 bataillons, occupe Tourcoing et ses environs.

Cette colonne s'allonge jusqu'à Hallulu afin d'inspecter les bords de la Lys, car le but des opérations militaires était la prise de Menin.

Le corps d'armée était formé de quatre colonnes ; celle d'occupation à Tourcoing avait pour chef le comte d'Argenson.

Louis XV se trouvait alors à Lille, à proximité du théâtre de la guerre.

G. B.

**Belgique**

— On n'a pas oublié le crime commis à Fanbourg Quatre-Chemins, à Charleroi, la nuit du 10 au 11 décembre 1874.

C'est pendant cette nuit que la femme Désirée Mollet, cabaretière et marchande, a été éventrée, puis décapitée à coups de rasoir.

Même les actives investigations de la justice, le ou les assassins étaient restés inconnus jusqu'à ce jour. Nous apprenons à l'instant que l'instruction aurait fait un grand pas.

Dans une dispute, à Verrieren, entre deux courtiers français, l'un aurait frappé l'autre : « ce qui » avait fait à la femme sans nez du faubourg de Charleroi. Le parquet de notre ville, informé télégraphiquement de chose, a immédiatement lancé un mandat d'arrêter. L'individu à qui s'adressait les paroles ci-dessus serait arrêté. L'autre est en fuite.

**ADRESSES**  
**INDUSTRIELLES & COMMERCIALES**

Cette liste paraît dans les deux éditions du Journal de Roubaix, 12, « l'Éclair » par les conditions, rue Neuve, 17.

**Plomb**  
Location et réparation, rue de Fontenoy, 58. (1875)

**A. CARRETTE-DUBOURG**, entrepreneur de pavages, rue d'Usticq (devenue la rue du Nord), Roubaix. (Appré)

**Etat-Civil de Valenciennes.** — DÉCLARATION DE MARIAGES du 1<sup>er</sup> juin. — Jeanne Hespelle, rue des Arts, 98. — Marie Lefebvre, rue de la Redoute, 99. — Henri Wautiez, rue de la Promenade, cour Deleken, 4. — Camille Janssens, rue de la Paix, 10. — Jeanne Dehoeghe, rue Bernard, cour Beysval, 4.

**DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 1<sup>er</sup> juin.** — Juliette Graver, 14 ans, rue de l'Époule, cour Desrousseaux. — Philomène Quatannens, 1 mois, rue de l'Épouse, cour Desrousseaux, 11. — Sidonie Cauchy, 9 mois, au Pile, 7. — Anne Marie Peireboom, 62 ans, ménagère, rue Watt, 8. — Clémence Boquet, 4 mois, au Pile, cour Bonte, 13.

**MARIAGES du 1<sup>er</sup> juin.** — Félix Delecteux, 25 ans, apprêteur, et Mathilde Vimes, 21 ans, sans profession. — Julien Potier, 22 ans, lisseur, et Malvina Ménard, 18 ans, soigneeuse. — François François, 13 ans, charbon, et Maria Debuschere, 27 ans, tailleuse.

**Etat-Civil de Tourcoing.** — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 1<sup>er</sup> juin. — Hélène Roselle, rue du Collège, 25. — Félix Berte, au Moulin-Façon, Henrietta Carisimo, rue Nationale. — Paul Suin, rue Saint-Jacques. — Jeanne Omez, rue Nationale. — Marguerite Vanhee, rue des Postes. — Léonie Asselineau, rue des Guignes. — Marie Desobles, chemin des Monts. — Louis Dacombin, rue Claire Lenoire.

Du 2<sup>o</sup> juin. — Henri Dumortier, à la Malceuse. — Maria Parmentier, aux Orions. — Georges Suys, rue du Hazar. — Elisa Desmet, rue de l'Alme. — Marie Desormes, rue du Tilleul. — Octavie Cabaret, au Brun-Fain. — Marguerite Depaape, au Brun-Fain.

**DÉCLARATION DE DÉCÈS du 1<sup>er</sup> juin.** — Angèle Segard, 11 ans et 4 mois, rue de Gand.

**MARIAGES du 1<sup>er</sup> juin.** — Carlos Delannoy, 34 ans, brasseur, et Zoé Chanry, 23 ans, sans profession. — Paul Durancy, 22 ans, sans profession, et Albertine Moulif, 21 ans, sans profession.

**CONVOIS FUNÉRAIRES & OBITS**

Les amis et connaissances de la famille ROUSSEL-BURY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Sophie BURY, décédée à Roubaix, le 3 juin 1875, à l'âge de 60 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe des convois qui sera célébrée le mardi 4 courant, à 8 heures et demie, aux sautes et Vigiles, le même jour, à 5 heures, et au convoi et service solennels, qui auront lieu le mercredi 5, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean, 55.

Les amis et connaissances de la famille DE ECREPONT-DUTRY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Isidore ECREPONT, décédé à Roubaix, le 3 juin 1875, à l'âge de 67 ans et 4 mois, sont priés de considérer la présente avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au Convoi et service solennels, qui auront lieu le mardi 4 courant, à 8 heures en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Époule, cour Jules Belaire.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Saint-Martin, le mardi 4 juin 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Eugène-Henri-Joseph WATTINE, époux de dame Sabine VANNAME décédée à Auchy-lez-Headin, le 4 juin 1836, à l'âge de 27 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Des OBITS seront célébrés en l'église Notre-Dame, Mercredi 5 juin, 2 heures, (c. à l'église de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs) le même jour à 7 h. 1/2. (Conférence du Rosaire et le mercredi 5, à 7 h. (Conférence des Trépassés), pour le repos de l'âme de dame Hortense-Sophie-Lévine DAZIN, veuve de Monsieur Jules-Désiré-Joseph BELLEUR, décédée le 11 mai 1875. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

**Belgique**

— L'Indicateur d'Hasbrouck ajoute quelques détails au récit de l'assassinat commis jeudi à Bailleur et que nous avons annoncé vendredi. C'est au hameau de la Creche que le crime a été accompli. La victime, la femme Cokelaere a 65 ans. Les époux Cokelaere occupent une petite ferme dans ce hameau ; comme nous l'avons dit, ils avaient, la veille de l'Assension, accordé l'hospitalité à un étranger à qui ils avaient offert à souper. Il alla se coucher dans la grange.

Le matin, vers six heures, est inconsciemment, assis au coin du feu et se mit à fumer. Il remarqua ensuite ces braves gens de l'hospitalité qu'ils lui avaient donnée et partit au moment où Cokelaere, de son côté, prit la route de la Creche.

Deux heures après, le mari revint et fut surpris de trouver la porte fermée à la clef. Il frappa, mais à l'intérieur rien ne bougea. Ce silence l'inquiétait ; il frappa plus fort et passa du côté de la fenêtre.

Dans le coin de la salle du côté de la porte, il aperçut les pieds de sa femme. Pensant qu'elle s'était évanouie, il brisa un carreau de la fenêtre de la chambre à coucher, fit tourner l'Espagnolette et entra.

Un épouvantable spectacle s'offrit à sa vue. Sa femme, la tête horriblement fracassée, était pendue à un crochet du mur ; ses jambes touchaient le sol.

Beaucoup des voisins attirés par ses cris, arrivèrent, l'un d'eux courut prévenir les auto-